

ARTICLE 1. ACHETEUR

REDON Agglomération
3, rue Charles Sillard
CS 40264 - 35605 REDON CEDEX
Tél. 02.99.70.34.34

Profil acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

ARTICLE 2. PROCÉDURE DE PASSATION

Procédure adaptée, suivante les articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique.

ARTICLE 3. DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION

La consultation est non allotie.

L'objet du marché ne présente pas de prestations pouvant être distinctes. L'allotissement présenterait des inconvénients d'ordre technique et économique quant à l'exécution technique et financière dues prestations, objet du présent marché.

ARTICLE 4. OBJET ET FORME DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet l'élaboration d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en place de dispositif(s) opérationnel(s) sur le territoire communautaire et/ou sur les centres-villes des communes d'Allaire, de Guémené-Penfao, de Pipriac et Redon.

Le marché public objet de la présente consultation est un marché mixte :

- marché ordinaire pour l'exécution de la mission « forfaitaire ».
- accord-cadre mono attributaire avec émission de bons de commande, passé en application des articles L2125.1-1° et R.2162-1 à R.2162-14, pour la partie « réunions supplémentaires » ; sans montant mini et avec montant maximum de 5 000 € HT sur la durée du marché.

ARTICLE 5. DATE D'EFFET, DURÉE ET DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

Le marché prendra effet à compter de sa notification, pour une durée comprise entre 10 et 12 mois.

La notification vaut ordre de service de démarrage des prestations.

Le délai d'exécution de chacune des phases de la mission est celui proposé par le candidat.

ARTICLE 6. MODE DE DÉVOLUTION

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement.

ARTICLE 7. VARIANTES

7.1 Variante facultative

Aucune variante à l'initiative du candidat n'est autorisée.

7.2 Variante obligatoire

L'acheteur ne demande aucune variante obligatoire.

ARTICLE 8. PRESTATION(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) ÉVENTUELLE(S)

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est à chiffer par le candidat.

ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS ET JUSTIFICATIFS À PRODUIRE

Précisés dans le règlement de consultation.

ARTICLE 10. MODALITÉS D'OBTENTION DES DOSSIERS

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement et téléchargeable sur le site : <https://marches.megalis.bretagne.bzh> (sous la référence RA-MAPA2022-26)

ARTICLE 11. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

14.10.2022, 12h00 dernier délai

La transmission des plis (candidature et offre) se fait obligatoirement par voie électronique, sur le profil acheteur de REDON Agglomération.

ARTICLE 12. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- Critère Prix : 40%
- Critère Technique : 60% (*Analysé sur la base de sous-critères précisés dans le règlement de consultation*)

ARTICLE 13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements peuvent être demandés par l'intermédiaire du profil acheteur de REDON Agglomération, sous la référence de la consultation.

ARTICLE 14. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Rennes – Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte
CS 44416, 35044 - Rennes cedex
Tél. : 02 23 21 28 28
courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
<http://rennes.tribunal-administratif.fr>

ARTICLE 15. ORGANE CHARGÉ DES PROCÉDURES DE MÉDIATION

Comité consultatif interrégional pour le règlement amiable des marchés publics :
22 mail Pablo Picasso - BP 24209 - 44042 Nantes cedex 1
Tél : 02 53 46 79 02
Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr